

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

Délibération n° 2022-07-86

Date de la convocation : 10 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations : 2

Votes : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le seize décembre deux-mil-vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, ROCHETIN Pascale, ROCHETTE Yvette, MANDON Geneviève, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean-Luc, SEUX Christian, THOUMY Denis, BASTY Jean-Pierre, MERLE Evelyne, SANTIAGO François, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, EBOLI Laure, CROZET Hélène, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan,

Procurations : Françoise DUCHAMP procuration à Pascale ROCHETIN
Jessica ORIOL procuration à Hélène CROZET

Absents excusés : Olivier LARGERON, Alexandre MASSARDIER

Secrétaire : Hélène BESSON

**OBJET : PROGRAMME DESTINATION FRANCE 2022 –
ETUDE D'IMPLANTATION DE HLL AU CAMPING MUNICIPAL**

Monsieur le maire informe qu'un appel à partenariat a été diffusé en novembre 2022 dans le cadre du plan Destination France. La commune y a répondu, notamment pour la mesure 11 de l'axe 3 qui a pour objet de valoriser ou renforcer une offre d'ingénierie touristique pour les territoires.

Le Préfet de région a notifié par courrier le 8 décembre 2022 que le projet d'étude d'implantation d'Habitations Légères de Loisir (HLL) au camping municipal de la Croix de Garry a été retenu.

Les délais pour valider ce dossier étant contraints en raison de la fin de l'exercice budgétaire, un devis a été demandé à un bureau d'étude et une convention a été signée avec la Préfecture de Région le 9 décembre 2022.

Le montant estimatif de l'étude s'élève à 19 250 € HT et serait subventionné à hauteur de 12 500 € HT par le plan Destination France et de 2 899 € HT par la Banque des Territoires dans le cadre de Petites Villes de Demain, soit 80%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE ce projet,
- SOLICITE le concours de l'Etat à hauteur de 12 500 € HT dans le cadre du programme Destination France,
- SOLICITE le concours de la Banque des Territoires à hauteur de 2 899 € HT,
- INSCRIT l'étude au budget 2023 du camping municipal.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 17 décembre 2022.

Le Maire
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20221216-2022-07-86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2022